# MISSION A L'ETRANGER....

SERVICE ALTERNANCE CEMR



Apprenti(e), tutrice, tuteur, ce que vous devez savoir...

## 1. 2 MOIS AVANT LA DATE DE DEPART

Faire valider sa mission auprès du service recrutement HRTD/EPH/ERC/REC,

Une fois la mission validée revenir vers l'emploi jeune: boite mail: <u>alternancepy@mpsa.com</u>, l'apprenti(e) recevra par mail la convention et le cerfa à nous retrourner complétés



Prise en charge du voyage Aller/Retour (trajet aller = date de début de mission ; trajet retour = date de fin de mission). Frais de vie 42€/J sur 10 semaines maxi, si stage effectué sur un site du groupe et si validé par le service recrutement HRTD/EPH/ERC/REC. Les frais sont imputés sur le centre d'animation de la Direction d'accueil.

### 2. LE PROCESS

L'apprenti(e) complète toutes les données de la convention

L'apprenti(e) vient signer sa convention, nous la signons également (les signatures doivent être en couleur) L'apprenti(e) nous renvoi par mail la convention et le CERFA, nous complétons la partie police d'assurance et les frais de vie si il y a lieu

Nous scannons en couleur la convention à la RH établissement d'accueil, elle signe à son tour en couleur et nous la renvoi par mail Nous éditons la convention signée de l'apprenti(e), la RH d'accueil et l'emploi jeune en 5 exemplaires couleur, nous convoquons l'apprenti(e) et lui demandons de faire signer à son école les exemplaires

## 3. LA MISSION aster@mpsa.com

Une fois la convention signée par toutes les parties, l'emploi jeune envoie une copie de la convention à aster

#### aster@mpsa.com

Pour l'ouverture de la mission (le jeune et le tuteur sont en copies du mail) . Pour tous les stages,
ASTER crée un ordre de
mission Longue Durée
dans TRM, ce qui permet
de ne pas déclencher la
prime d'éloignement et
envoie un mail à
l'apprenti détaillant
toutes les actions à
mener et les consignes à
respecter, appelé « lettre
de mission »

. L'Apprenti doit se connecter à ASTER pour faire sa demande de billets, au minimum 21 jours avant le départ. L'Aller et le Retour sont réservés en même temps.

A son retour, l'apprenti doit se connecter à ASTER pour déclarer ses frais de vie et obtenir le remboursement (possibilité de demander une avance de frais à ASTER).